



## peut on m'obliger a ccepter chez moi le fils d emon concubin

Par **dominique verdier**, le **15/05/2009 à 12:07**

bonjour

Je vis avec un homme qui a un fils de 16 ans qui est resté placé pendant 6 ans et qui nous a été rendu en juin 2008

Depuis la vie est un enfer, cet ado , vole, est insolent, n'accepte aucune autorité, aucune règle, nous menace. Son père est d'accord sur le fait que nous ne pouvons rester dans cette situation . je compète demander son départ a la prochaine audience chez le juge!! je suis locataire au même titre que mon compagnon de cette maison

Le juge peut 'il m'ordonner ou m'obliger a garder ce gamin a la maison contre ma volonté !!!! je ne veux plus de lui

J esuis malade et diabétique et mon état de santé se dégrade très vite dans ce contexte

Merci de vos réponses

Par **ardendu56**, le **15/05/2009 à 21:00**

dominique verdier, bonsoir

Le JAF peut demander le placement de ce jeune.

Je vous donne un **conseil personnel**. Malgré votre colère, les problèmes que vous cause cet ado, "vole, est insolent, n'accepte aucune autorité, aucune règle, nous menace." ne parlez pas de lui comme vous le faites sur le blog, le JAF n'appréciera pas.

Dites ce que vous avez à dire mais mesurez vos paroles et essayez de rester calme (difficile, je m'en doute.)

Je ne vous juge pas, je ne me le permettrais pas et ce n'est pas mon but, mais je ne peux m'empêcher de vous donner ce conseil.

Bon courage à vous.